



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
CHAMPAGNE-ARDENNE



# Diagnostic de la Biodiversité Communale

## MAGNEUX

Haute-Marne - Grand Est



Commune  
de  
**MAGNEUX**

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# La LPO et les DBC

La Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne est une association à but non lucratif qui a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'Homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité.

Son activité s'articule autour de 3 grandes missions :

- Protection des espèces
- Préservation des espaces
- Éducation et sensibilisation

Les Diagnostics de la Biodiversité Communale découlent d'une prise de conscience, lors du Grenelle de l'environnement, de la nécessité d'améliorer les connaissances à l'échelle locale en matière de biodiversité. Ainsi, il faut encourager l'appropriation des enjeux liés au territoire par les élus locaux et par les habitants.

*Dans ce contexte, la LPO a réalisé en 2021 des inventaires faunistiques sur le territoire tout en complétant l'inventaire floristique réalisé par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien. Les observations faunistiques ayant permis la réalisation de cette synthèse sont consultables sur Faune-Champagne-Ardenne.org. Ce portail héberge plusieurs millions d'observations issues d'observateurs bénévoles et de structures partenaires citées en 4ème de couverture.*

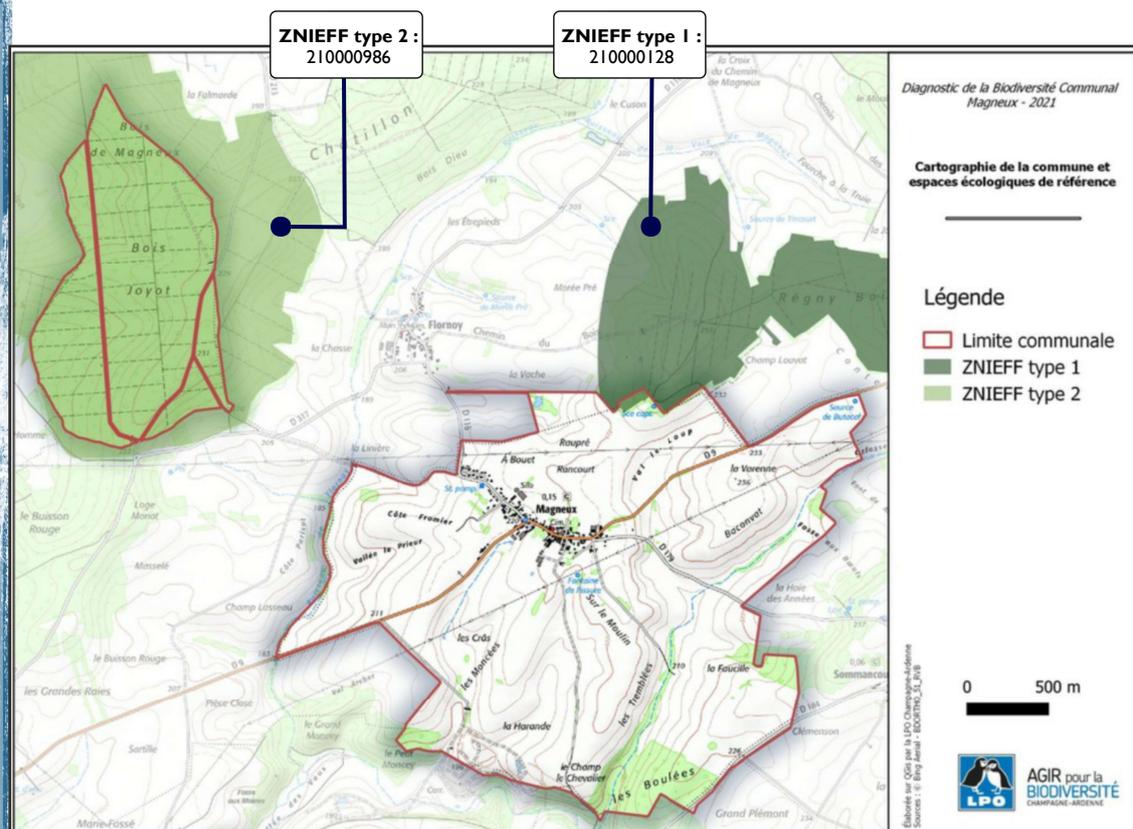
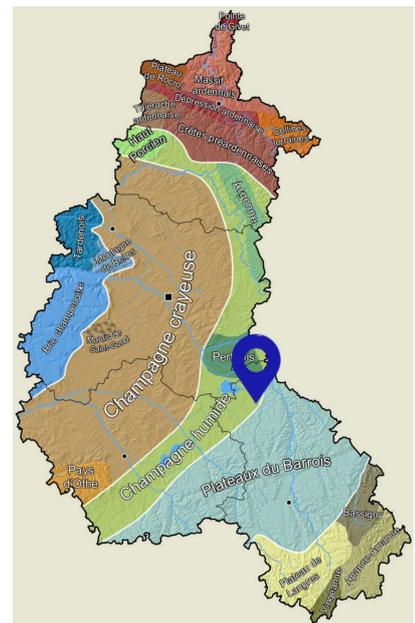
## Sommaire

Présentation	1
1. Localisation et contexte écologique	1
2. Diversité	2
Résultats	3
3. Habitats et végétation	3
3.1. Les habitats	3
3.2. La flore	4
4. Faune observée	5
4.1. Les oiseaux	5
4.2. Les mammifères	6
4.3. Les amphibiens et les reptiles	6
4.4. Les papillons	7
4.5. Les odonates	7
4.6. Les orthoptères	8
4.7. Autres taxons	8
Gestion et aménagements proposés	9
1. Les bords de route et de chemins	9
2. Le village et ses jardins	10
3. Le milieu agricole	11
4. Les milieux aquatiques	12
5. Les milieux forestiers	12
Conclusion	13
Annexes	14

# Présentation

## I. Localisation et contexte écologique

Située au nord de la Haute-Marne, la commune de Magneux se localise à la limite des Plateaux du Barrois et de la Champagne humide. Comptant près de 165 habitants en 2018 (INSEE), elle s'étend sur une superficie de 5,8 km<sup>2</sup>, auquel il faut ajouter 2 propriétés communales sur la commune voisine de Troisfontaines-la-Ville (Bois Joyot et Flornoy), portant la superficie à 7,7 km<sup>2</sup>. Le territoire est traversé par deux rus, la plupart du temps souterrains, le « Ru de Flornoy » à l'ouest et le « Ru d'Orfosse » à l'est, se jettant dans une rivière souterraine, « La Marrone », au sud de la commune. Les cultures occupent une surface majoritaire sur le territoire, et sont complétées par des prairies, des zones habitées et des petits boisements. Deux espaces écologiques de référence sont recensés sur la commune : la ZNIEFF type I (210000128) dite « Le Regny Bois entre Magneux et Troisfontaines-la-Ville » et la ZNIEFF type 2 (210000986) dite « Forêt du Val ».



## 2. Diversité

Situé sur un plateau, la commune de Magneux possède des atouts pour abriter une faune et une flore variées, malgré la petite surface de son territoire. Chaque habitat permet d'accueillir des espèces qui lui sont inféodées : plus les habitats sont diversifiés, plus la biodiversité y est importante. La majorité des habitats sont plutôt en bon état. L'objectif global est de conserver cette variété d'habitats et d'améliorer les capacités d'accueil de la biodiversité. Avec leurs haies et leurs arbres isolés, les prairies sont l'atout majeur en terme de biodiversité pour la commune puisqu'elles abritent des espèces menacées et parfois rares. D'autres habitats sont menacés par l'absence de gestion qui conduit à une fermeture des milieux ouverts. Seul inconvénient, les cultures occupent une surface prépondérante sur la commune, d'autant plus que les parcelles sont de grandes tailles et ne comportent pas ou très peu d'éléments végétatifs fixes.

**Les boisements** : Quelques petits boisements saupoudrent le territoire tandis que la Forêt communale de Magneux, 175 ha gérés par l'ONF, est excentrée sur la commune voisine de Troisfontaines-la-Ville.



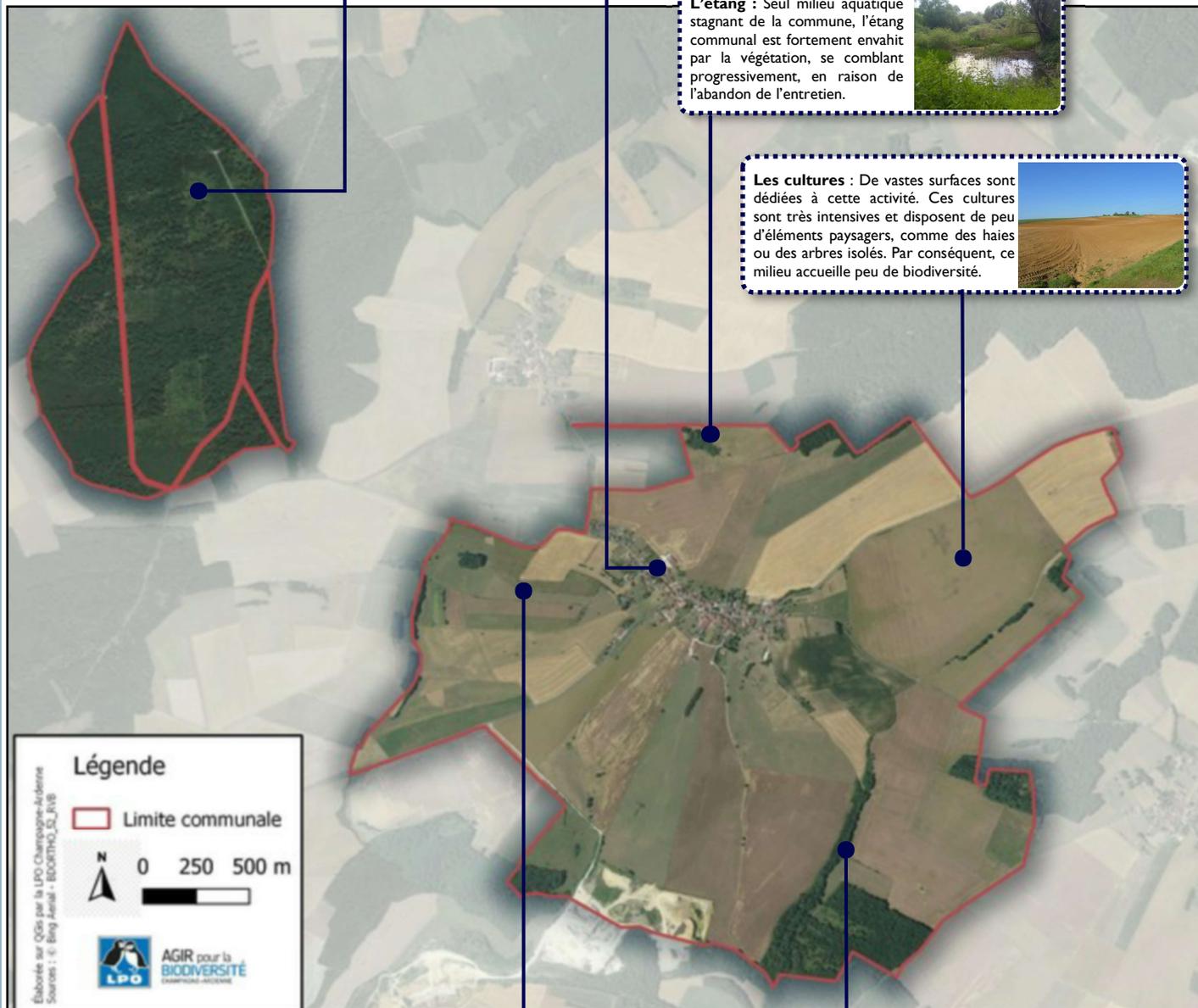
**Le village** : C'est un milieu à ne pas négliger pour la biodiversité inféodée au bâti. Les jardins et les vergers jouent un rôle prépondérant pour le maintien des corridors écologiques.



**L'étang** : Seul milieu aquatique stagnant de la commune, l'étang communal est fortement envahi par la végétation, se comblant progressivement, en raison de l'abandon de l'entretien.



**Les cultures** : De vastes surfaces sont dédiées à cette activité. Ces cultures sont très intensives et disposent de peu d'éléments paysagers, comme des haies ou des arbres isolés. Par conséquent, ce milieu accueille peu de biodiversité.



**Les prairies** : Les zones de prairies recèlent de nombreuses espèces patrimoniales. Les haies associées sont de véritables réservoirs de biodiversité et sont un point fort de la commune.



**La rivière souterraine, les rus souterrains et les fossés** : Les rivières et les rus souterrains forment des ravines et des gouffres, donc peu d'eau est disponible à la surface. Quelques fossés se remplissent d'eau après les pluies, permettant le développement d'une biodiversité des milieux temporaires.



# Résultats

## 3. Habitats et végétation

### 3.1 Les habitats

Le territoire communal compte une dizaine d'entités d'habitats : des boisements aux prairies, en passant par le milieu bâti, les jardins et les vergers ou encore les cultures, une carrière et un étang. Cette diversité confère une richesse biologique à la commune, en abritant des espèces de faune et de flore spécifiques pour chaque milieu.

Les milieux prairiaux et le bocage sont en régression dans notre région alors qu'ils possèdent un enjeu fort. C'est pourquoi des actions de conservation de ces milieux sont prioritaires.



Prairie de fleurs sauvages, une aubaine pour les pollinisateurs

## LES HABITATS REMARQUABLES



### Les boisements

Des petits bosquets à la grande forêt communale, le territoire dispose d'une large gamme de milieux boisés : parcelles en régénération, avec du bois mort, avec un sous-bois dense... Cette diversité permet d'accueillir une biodiversité variée, d'autant plus si le milieu dispose de bois mort sur pied ou au sol.

Ainsi, le massif forestier et les petits boisements abritent des espèces patrimoniales comme le **Sonneur à ventre jaune**, le **Chat forestier**, le **Pouillot siffleur**, la **Tourterelle des bois** et le **Milan noir**. Les sous-bois frais abritent une flore patrimoniale comme le **Lamier maculé**, la **Luzule des Bois** et la **Laîche digitée**.



### Le bocage et ses prairies

Le territoire est largement dédié à l'agriculture, dont une partie à l'élevage, avec son cortège de prairies pâturées et de fauche. Ces espaces s'accompagnent d'éléments fixes du paysage : haies continues ou discontinues, arbres isolés, groupements d'arbres, alignements de fruitiers. Bien qu'indispensable à la biodiversité, ce milieu tend à disparaître au profit d'une agriculture plus intensive. Le bocage abrite la **Pie-grièche écorcheur** et la **Fauvette babillarde**, tandis que les prairies hébergent la **Danthonie**, la **Petite Centaurée délicate** et la **Gesse aphyllé**.



### Les milieux aquatiques

Étant sur un plateau, ces milieux sont peu représentés sur la commune mais constituent des réservoirs majeurs de biodiversité. L'étang dispose d'une grande saulaie mais sa digue n'est plus étanche. La forêt communale accueille des ornières tandis que quelques rares fossés offrent des zones d'eau à faible courant (les rus étant tous souterrains). L'étang abrite la **Grande Aeschne** tandis qu'un petit fossé héberge l'**Agrion de Mercure**. Les ornières forestières hébergent quant à elles la **Salamandre tachetée**.

## 3.2 La flore

Au total, **290 espèces** végétales ont été recensées sur le territoire communal par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien après 1990 et complétées par les inventaires de terrain en 2021. Seules 3 espèces sont notées avant 1990, et n'ont pas été retrouvées à ce jour.

22 espèces possèdent un enjeu de conservation fort ou assez fort pour la commune, comme l'**Anthémis des champs** (*Anthemis arvensis*), le **Lamier maculé** (*Lamium maculatum*) ou encore la **Gesse aphyllé** (*Lathyrus aphaca*).

3 espèces extrêmement rares sont notées : la **Vesce velue** (*Vicia villosa*), le **Saxifrage granulé** (*Saxifraga granulata*) et l'**Avoine cultivé** (*Avena sativa*).

Sur le territoire communal, les espèces les plus patrimoniales sont principalement inféodées aux milieux prairiaux et aux cultures, comme l'**Ivraie multiflore** (*Lolium multiflorum*), le **Fumeterre de Vaillant** (*Fumaria vaillantii*) ou le **Céraiste tomenteux** (*Cerastium tomentosum*).

L'inventaire révèle aussi une large proportion d'espèces assez communes à très communes des bords de chemins comme la **Rhinante velue** (*Rhinanthus alectorolophus*), la **Pensée des champs** (*Viola arvensis*) ou la **Knautie des champs** (*Knautia arvensis*). Enfin, 13 espèces exotiques envahissantes ont été notées, comme le **Conyze du Canada** (*Erigeron canadensis*) et l'**Amarante réfléchi** (*Amaranthus retroflexus*).



Anthémis des champs



Vesce velue



Gesse aphyllé

## Quelques plantes remarquables



### La Petite Centaurée délicate (*Centaurium pulchellum*)

Appartenant à la famille des Gentianacées, cette plante se développe sur des sols frais et en pleine lumière où elle déploie ses petites fleurs roses foncées de juin à septembre. C'est une plante pouvant atteindre 30 cm de hauteur (3 cm pour les plus petits pieds poussant sur des substrats très pauvres), qui peut être annuelle ou bisannuelle. Elle se développe dans des habitats naturels antagonistes : elle se rencontre normalement en zones humides (marais, bords des ruisseaux, étangs) mais également sur les pelouses ouvertes un peu fraîches et les chemins forestiers.



### Le Saxifrage granulé (*Saxifraga granulata*)

Espèce peu commune, cette saxifrage se rencontre dans les pâturages négligés sur des sols neutres ou basiques bien drainés, sur des sols pauvres en nutriments et même des lisières jusqu'à 1 000 m d'altitude. Elle est principalement caractérisée par les poils glanduleux qui couvrent sa tige. Ses feuilles basales sont pétiolées, à dents arrondies. Les fleurs sont blanches et peuvent être assez grandes (2 cm). Vivace, la plante atteint une hauteur jusqu'à 50 cm et sa floraison s'étend de mai à juin.



### Le Céraiste tomenteux (*Cerastium tomentosum*)

De la famille des caryophyllacées, il s'agit d'une plante herbacée vivace, fleurissant de mai à juin. Pouvant atteindre 30 cm de longueur, cette plante gazonnante se développe de manière couchée ou dressée. Ses tiges et ses feuilles sont densément couvertes d'un tomentum blanchâtre (zone couverte de poils filamenteux) lui valant d'être nommée également Céraiste cotonneux. Cultivée pour l'ornement et même parfois cultivée, elle occupe de manière naturelle les bords de route et les terrains délaissés.

# Résultats

## 4. Faune observée

### 4.1 Les oiseaux nicheurs

La commune de Magneux présente une liste d'espèces d'oiseaux de 110 espèces (toutes recensées il y a moins de 10 ans). Au moins 79 sont nicheuses ou potentiellement nicheuses. Parmi ces dernières, 9 espèces sont inscrites en liste rouge nationale et 11 sur la liste rouge de Champagne-Ardenne.

Les milieux ouverts occupent une place prépondérante sur le territoire communal. Les cultures accueillent une faible diversité d'espèces mais dont les populations sont en déclin, telles que l'**Alouette des champs**, la **Caille des blés** ou le **Bruant proyer**. *A contrario*, le bocage (espace où s'intercalent prairies, haies et petits bosquets) est le milieu le plus riche en diversité, abritant des espèces patrimoniales notables comme la **Pie-grièche écorcheur**, le **Bruant jaune**, la **Fauvette babillarde**, le **Moineau friquet**, la **Tourterelle des bois**, le **Faucon hobereau** et le **Milan noir**. Les milieux ouverts, comme les friches, les bandes enherbées négligées ou les buissons épars, hébergent la **Linotte mélodieuse**, le **Chardonneret élégant**, le **Faucon crécerelle** et le **Tarier pâtre**.

Les boisements abritent une diversité d'espèces forestières conséquentes. Citons par exemple les **Pics noir, vert, mar, épeiche** et **épeichette**. Le **Pouillot siffleur** occupe les sous-bois denses, tandis que le **Bouvreuil pivoine** et le **Grosbec casse-noyau** fréquentent les frondaisons des arbres. Bien que discrets, le **Hibou moyen-duc** et la **Chouette hulotte** sont deux rapaces nocturnes forestiers. Des rapaces diurnes occupent également ce milieu comme par exemple la **Bondrée apivore** et l'**Épervier d'Europe**.

Le village, avec ses maisons en pierre et ses vergers, attire des espèces patrimoniales telles que la **Chevêche d'Athéna** et l'**Effraie des clochers**, deux rapaces nocturnes. Certaines espèces en déclin utilisent les bâtiments pour nicher, telles que les **Hirondelles rustique** et de **fenêtre**. Des passereaux affectionnent tout particulièrement les espaces ouverts agrémentés de grands arbres comme le **Serin cini** et le **Rougequeue à front blanc**.

Les milieux humides sont peu représentés mais le **Petit Gravelot** est un nicheur probable. L'étang communal est un lieu de halte migratoire (**Bruant des roseaux**), de reproduction (**Galinulle poule-d'eau**) ou seulement un site de nourrissage (**Héron cendré**).

## CAS DE QUELQUES ESPÈCES DU BOCAGE

Le bocage forme un ensemble de réseaux de haies et de petits bosquets comparables à des couloirs de circulation. Ces continuités écologiques permettent de connecter les milieux entre eux, favorisant les rencontres au sein des populations d'une même espèce. Ces corridors constituent également des écosystèmes à part entière en fournissant des refuges, de la nourriture et des abris pour la nidification de nombreuses espèces. Le bocage du territoire communal et ses prairies pâturées attenantes se localisent sur les lieux-dits « Côte Fromier » et « Sur le Moulin ».



Le Moineau friquet

Alors que son cousin le Moineau domestique est citadin, le friquet est un campagnard, lié aux espaces ruraux à l'ancienne. Il subit un très fort déclin avec - 60 % de ses effectifs sur les 10 dernières années.



La Pie-grièche écorcheur

Son régime est constitué de gros insectes comme les coléoptères et les orthoptères, mais aussi de petits vertébrés. Elle chasse à l'affût depuis un perchoir dégagé et capture ses proies au sol.



Le Faucon hobereau

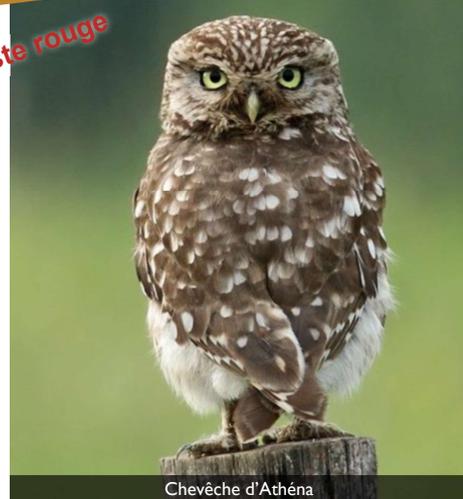
Il affectionne tout particulièrement les prairies en bordure de l'étang communal où il capture de gros insectes (sauterelles, libellules). Migrateur, ce faucon est présent sous nos latitudes d'avril à septembre.



Le Bruant jaune

Ce bruant est caractéristique des espaces semi-ouverts où il construit son nid dans les buissons épais. Il se nourrit de graines qu'il recherche au sol. Il connaît un fort déclin depuis 10 ans avec une baisse de - 45 % au niveau national.

Liste rouge



Chevêche d'Athéna

## 4.2 Les mammifères

Au total, seulement 7 espèces de mammifères ont été inventoriées sur la commune, fréquentant l'ensemble des habitats. Compte tenu de la spécificité des inventaires mammifères (détection nocturne d'ultra-sons pour les chauves-souris, la pose de pièges-trappes pour les micro-mammifères), cette liste est loin d'être exhaustive ! Les micro-mammifères et les chiroptères n'ont pas été inventoriés car ils nécessitent des inventaires spécifiques.

Parmi cette liste, une espèce est protégée : le **Chat forestier**. Espèce très discrète, ce félin recherche les boisements présentant des zones ouvertes, comme les prairies, où il pourra chasser les micro-mammifères.

Les mustélidés sont représentés par l'**Hermine** et le **Blaireau d'Europe**. Ce dernier pourtant très utile, fait l'objet, comme le renard, de destructions acharnées et injustifiées. Le **Chevreuil**, le **Sanglier** et le **Lièvre d'Europe** sont bien représentés sur le territoire.



**Le Renard roux**

Précieux allié des agriculteurs, c'est un prédateur naturel des micro-mammifères puisqu'il en consomme pas moins de 4 000 par an et par individu.



**Le Blaireau d'Europe**

Territorial, il s'agit du plus gros des mustélidés d'Europe. Le blaireau est omnivore opportuniste et vit en groupe familial autour d'un terrier principal.



**L'Hermine**

Carnivore, l'Hermine se nourrit de petits rongeurs. Elle se distingue de sa cousine la Belette par le bout de la queue noire et est légèrement plus grande (20 à 25 cm de taille de corps).



**Le Chat forestier**

Espèce protégée, il affectionne les milieux alternant les zones ouvertes et forestières, lui offrant le gîte et le couvert.

## 4.3 Les amphibiens et les reptiles

3 espèces d'amphibiens sont présentes. 2 espèces sont inscrites sur la liste rouge de Champagne-Ardenne : le Sonneur à ventre jaune et la Salamandre tachetée. Le Sonneur à ventre jaune est un petit crapaud occupant les ornières des chemins forestiers, noté dans le bois communal. Ce crapaud est reconnaissable à sa pupille en forme de cœur et à son ventre tacheté de jaune et de noir. Également sur le même site, des larves de Salamandre tachetée occupaient quant à elles les suintements forestiers. L'espèce pond ses œufs dans les mares et les flaques d'eau des milieux forestiers. La Grenouille verte est aussi notée sur la commune au niveau du pont de Flornoy.

Concernant les reptiles, seule la Couleuvre helvétique est présente, correspondant à une donnée de mortalité (collision routière). Des recherches spécifiques permettraient d'étoffer la liste d'espèces de reptiles notamment dans le village et les jardins.



**Le Sonneur à ventre jaune**



**La Salamandre tachetée**



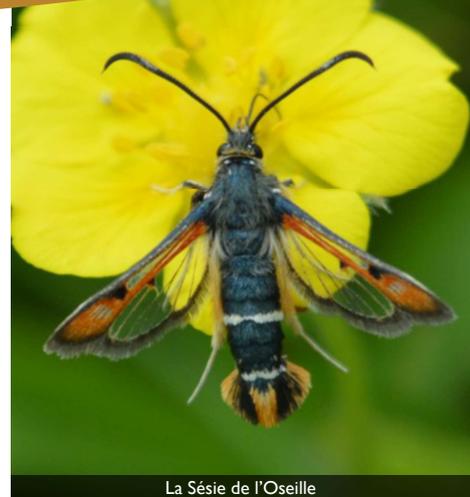
# Résultats

## 4.4 Les papillons

39 espèces de Rhopalocères (papillons de jour) et 14 espèces d'Hétérocères (papillons de nuit) sont recensées sur le territoire communal, affichant un résultat assez satisfaisant compte tenu de sa taille modeste. 3 espèces sont inscrites sur la liste rouge de Champagne-Ardenne : l'**Hespérie échiquier**, le **Flambé** et l'**Azuré du Trèfle**.

Les espèces rencontrées reflètent les habitats de la commune. Les zones cultivées les plus intensément sont les moins favorables. Les papillons ont besoin de milieux en herbe et de variétés d'habitats, présentant des fleurs sauvages. Les secteurs les plus riches sur la commune sont les prairies, les talus et les bandes enherbées, accueillant par exemple la **Sésie de l'Oseille**, le **Demi-deuil** et le **Céphale**. De même, la forêt abrite des espèces inféodées, comme le **Petit Sylvain**, le **Grand Mars changeant** et le **Nacré de la ronce**, ainsi que les clairières associées et les lisières qui hébergent quant à elles le **Thècle du chêne** ou encore la **Mégère**.

A noter que même les espèces dites communes, subissent de plein fouet la disparition de leurs habitats de prédilection, notamment la suppression des zones en herbe, mais aussi des pratiques inadaptées de gestion (fauchages systématiques des bords de route et de chemin, suppression des haies, utilisation d'insecticides). Il est donc important de restaurer ou de créer des habitats favorables aux papillons et plus largement aux insectes.



La Sésie de l'Oseille

### Quelques espèces présentes sur la commune :



Le Grand Mars changeant



L'Hespérie échiquier



Le Flambé



Le Thècle du chêne

## 4.5 Les Odonates

Ce sont 13 espèces de libellules qui ont été observées sur le territoire communal. Deux espèces sont inscrites sur la liste rouge de Champagne-Ardenne : l'**Aeschne grande** et l'**Agrion de Mercure**.

Cet agrion est également protégé à l'échelle nationale. Sur la commune, il occupe un fossé en bordure de champs, alimenté par un écoulement d'eau provenant d'un abreuvoir. Il s'agit de la seule station de l'espèce dans un rayon de 12 km et l'espèce est très peu mobile (dispersion de moins d'1 km).

D'autres espèces sont plus fréquentes, comme la **Nymphe à corps de feu** ou l'**Aeschne mixte**, occupant l'étang communal et les lisières forestières.

Les milieux d'eaux stagnantes évoluent naturellement, par comblement, vers la prairie puis la forêt. Il convient donc d'entretenir ces milieux pour les conserver à un certain stade d'évolution favorable aux libellules. Celles-ci sont sensibles à l'ensoleillement, aux variations rapides du milieu comme le niveau d'eau ou la modification de la végétation. Rappelons que la libellule adulte, correspondant au stade aérien, ne constitue qu'une toute petite partie de sa vie. La phase larvaire qui dure parfois plusieurs années est décisive. La larve est un grand prédateur d'autres insectes ou de vers aquatiques.



L'Aeschne grande



L'Agrion de Mercure

## 4.6 Les Orthoptères

Du côté des orthoptères (criquets, sauterelles et grillons), ce sont 17 espèces recensées sur la commune. Les orthoptères deviennent adultes tardivement en saison, ainsi l'inventaire pour ce taxon a eu lieu à partir d'août.

Les espèces notées sont globalement communes et le panel d'espèces est à l'image des milieux présents. Des espèces des milieux pionniers, occupent les zones dépourvues de végétation comme le **Criquet duettiste** et le **Caloptène italien**. D'autres espèces sont présentes sur une large gamme de milieux herbacés comme le **Criquet vert-échine**, la **Decticelle bariolée** ou le **Criquet des pâtures** tandis que d'autres espèces vont rechercher des milieux disposant de buissons comme le **Gomphocère roux** ou la **Pholidoptère cendrée**. Enfin, d'autres espèces sont d'affinité arboricole telles que le **Méconème fragile** ou la **Leptophye ponctuée**.

Afin de favoriser la diversité des orthoptères, il est nécessaire de conserver un paysage hétérogène présentant une grande variété de milieux notamment herbacés, fauchés tardivement pour permettre aux espèces d'effectuer leurs cycles.



**Le Méconème fragile**

Cette espèce nocturne occupe le feuillage des arbres. Les élytres (ailes) étant de taille très réduites, l'espèce ne vole pas.



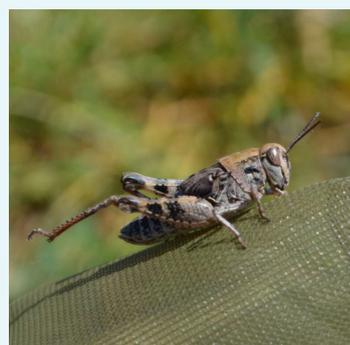
**Le Grillon champêtre**

Aisément détectable grâce à sa stridulation typique, le grillon est largement répandu et fréquente les endroits secs et exposés au soleil.



**Le Conocéphale gracieux**

Aussi nommée la Ruspolie à tête de cône, cette espèce est visible dans les bandes enherbées denses et disposant de quelques buissons idéalement.



**Le Caloptène italien**

Cette espèce xérophile recherche les sols avec des roches affleurantes. Lorsqu'il vole, ses ailes apparaissent rougeâtres.

## 4.7 Autres taxons

D'autres taxons (ou groupes d'espèces) ont été notés sur le territoire communal : les hyménoptères (1 espèce), les cigales (2 espèces), les punaises (4 espèces), les coléoptères (14 espèces) et les araignées (13 espèces). L'inventaire de ces taxons n'est pas exhaustif car ils nécessitent des méthodes d'inventaires spécifiques. Parmi ces espèces, 2 possèdent un enjeu de conservation fort : une coccinelle nommée **Hyperaspis sp.** et une araignée appelée **Théridion au croissant**.

Chez les cigales, la **Cigalotte qui fredonne** occupe les lisières bien ensoleillées des boisements, notamment sur le lieu-dit « Les Tremblées », tandis que le **Cercopie sanguin** évolue dans la végétation herbacée.

Parmi les 13 espèces d'araignées notées (1 700 espèces en France), il s'agit principalement des espèces des milieux herbacés comme l'**Argiope frelon** ou la **Mangore petite-bouteille**. A noter la présence du **Théridion au croissant** qui occupe les espaces forestiers et se tient plus précisément sur les troncs d'arbres. L'espèce est reconnaissable à son abdomen globuleux.

Parmi les coléoptères, 6 espèces de coccinelles sont inventoriées comme la **Coccinelle à damier**, qui se tient dans la végétation basse, ou la **Coccinelle à quatorze points** qui occupe le feuillages des arbres dans les milieux à tendance humide. D'autres coléoptères sont également présents comme la **Cétoine dorée** ou le **Lepture tacheté**, qui affectionnent particulièrement les ombellifères pour butiner.

### Quelques espèces présentes sur la commune :



La Cigalotte qui fredonne



La Corée marginée



Le Théridion au croissant



La Coccinelle à damiers

# Gestion et aménagements proposés

## 5. Préconisations de gestion

La commune de Magneux souhaite s'impliquer dans l'amélioration de l'environnement et du cadre de vie de ses habitants. Soucieuse de préserver son patrimoine naturel, elle s'est engagée dans la démarche des Diagnostics de la Biodiversité Communale.

Pour accompagner la commune dans cette volonté, une liste de préconisations de gestion et d'aménagements a été établie, à la suite des inventaires de terrain. Ces mesures ont pour but de maintenir et/ou d'améliorer la capacité d'accueil du territoire, pour la biodiversité en général, mais aussi pour certaines espèces à enjeu. Ces préconisations ne tenant pas compte du régime de propriété, elles s'adressent donc aussi bien aux terrains communaux qu'aux terrains privés. L'application de ces préconisations est donc tributaire de la volonté de la commune, ne pouvant être efficace que si les habitants sont impliqués et sensibilisés aux enjeux de conservation.

Susciter la curiosité et l'envie de participer est essentiel pour que le plus grand nombre s'active à la mise en place d'actions concrètes en vue de maintenir et d'améliorer la capacité d'accueil du territoire en faveur de la biodiversité. La commune pourra, dans cette optique, compter sur l'appui technique d'associations de protection de la nature comme la LPO Champagne-Ardenne.

### Préconisations de gestion

1

## Les bords de route et de chemin



### Améliorer les corridors écologiques

Les talus, les bords de route et de chemin représentent des corridors écologiques (linéaires « naturels » permettant aux espèces de se déplacer) non négligeables à condition qu'ils soient gérés d'une manière appropriée. Leur maintien en herbe est primordial pour permettre le déplacement de la faune, pour permettre l'envol des nichées, ainsi que pour l'accomplissement du cycle biologique des insectes et de la flore. La strate herbacée doit faire l'objet d'une fauche tardive annuelle vers la fin septembre. Dans les zones à risque (manque de visibilité), il est possible de faucher plus régulièrement une bande de 50 à 100 cm au-delà de la bande de sécurité habituelle. Dans l'idéal, il convient de ramasser les résidus de fauche, qui tendent à encombrer les fossés et à enrichir le sol.



### Supprimer les dépôts sauvages

Plusieurs zones de dépôt ont été identifiées, comme sur le lieu-dit « Le Champ le Chevalier » ou ponctuellement en bord de route. Ces dépôts se composent de gravats, de déchets verts ou de matières plastiques : ceux-ci doivent être déposés en déchetterie afin d'être triés, traités et recyclés. Les déchets verts peuvent contenir des plantes exotiques envahissantes comme la Renouée du Japon (déjà présente au niveau de la digue de l'étang communal). Déposées dans la nature, elles peuvent alors se propager et concurrencer la flore locale. Une vigilance particulière doit être menée pour éviter l'apparition de foyers de propagation.

## 2

## Le village et ses jardins



### Favoriser les espèces du bâti

Nombre d'espèces utilise les milieux bâti pour se reproduire, comme l'**Hirondelle de fenêtre**, ou pour hiberner (chauves-souris). C'est pourquoi la biodiversité doit être prise en compte lors de travaux comme la réfection des ouvrages (ponts, tunnels, églises) ou des bâtiments. La présence d'une espèce protégée nécessite une autorisation de la DREAL pour entreprendre les travaux : des modalités seront listées (intervention hors période de reproduction, de mise bas ou d'hivernage, etc.) afin de réduire l'impact. Aussi, la conservation du patrimoine bâti ancien est profitable (maisons en pierre, anciennes granges) car elle favorise les espèces cavernicoles (comme la **Chevêche d'Athéna**).



### Aménager son jardin en faveur de la biodiversité

On l'ignore souvent mais les villages présentent une diversité importante d'espèces. A travers quelques mesures, il est aisé d'améliorer les conditions d'accueil de la flore et de la faune : nos jardins peuvent devenir des continuités écologiques pour la biodiversité de proximité.

Le programme d'actions doit être cohérent : suppression de l'usage des pesticides, réduction des surfaces tondues, choix de plantes locales, propositions d'aménagements spécifiques : nichoirs pour oiseaux ou insectes, abris à chauves-souris, mares, murets de pierres sèches, vergers, plantations de haies, etc. Bien entendu, plus le nombre d'habitants s'impliquant est important, plus les effets sur la biodiversité se font sentir.



### Sensibiliser sur les changements de pratiques et susciter l'envie d'agir

Bien que cela fasse quelques années que les pratiques en matière d'environnement changent, elles sont encore mal comprises par une partie de la population, les habitudes sont dures à changer. Pour cela, il faut « rapprocher » la biodiversité du lieu de vie des habitants et expliquer les changements par un arsenal d'outils comme les sorties de découverte de la nature, des réunions de présentation de l'action entreprise, la participation à des opérations de pose de nichoirs, des chantiers d'entretien, la création de panneaux de sensibilisation, de la communication dans la presse...

### Les Nichoirs

Les cavités se font de plus en plus rares : l'abattage des vieux arbres et la construction de bâtiments de plus en plus hermétiques ne facilitent pas la nidification des espèces cavernicoles. Les nichoirs sont donc des lieux de substitution appréciés pendant la période de reproduction. Ils peuvent également être utilisés comme abris en dehors de cette période. Compte tenu des exigences biologiques de chaque espèce, les locataires varient selon les types de nichoirs.



3

## Le milieu agricole



### Conserver et aménager les éléments paysagers

Au sein de la commune, le milieu agricole possède des éléments paysagers (haies, arbres isolés et bosquets), presque essentiellement au niveau des prairies. Leur conservation est un enjeu fort puisqu'ils servent de milieu de vie à de nombreuses espèces, comme le **Bruant jaune** ou la **Pie-grièche écorcheur**. Il est donc judicieux de travailler en collaboration avec les exploitants agricoles afin de conserver ces éléments et de réaliser un entretien adapté (taille en automne). L'aménagement de nouvelles haies et d'arbres isolés (avec des essences locales) permettrait de prévenir la disparition des vieux arbres et de renforcer les continuités écologiques du territoire.



### Maintenir les prairies

La conservation des prairies est un enjeu majeur pour la commune de Magneux car de nombreuses espèces animales et végétales ont besoin des prairies pour tout ou partie de leur développement (reproduction, nourrissage...). En plus d'héberger la biodiversité, les services rendus par les prairies sont multiples : diminution de l'intensité des crues et des inondations, stockage de réserve d'eau en période sèche ainsi que protection des sols contre les aléas naturels. 1/3 des prairies de Champagne-Ardenne a disparu en 25 ans (1990-2015) : veiller à leur maintien dans le paysage est donc primordial.



### Sensibiliser le monde agricole

Les parcelles dédiées à la grande culture forment un paysage uniforme où peu de biodiversité est actuellement présente. Ces surfaces ne comprennent que peu ou pas d'éléments paysagers et les pentes, parfois fortes, sont sujettes à l'érosion. De plus, l'absence de végétation arborée ne fait pas obstacle au vent d'autant plus que Magneux est situé sur un plateau. Des éléments paysagers, tels que les haies, permettraient de créer corridors favorables à la biodiversité. Au-delà de l'intérêt pour la nature, l'agriculture peut y trouver son compte puisque les haies apportent des auxiliaires de cultures, permettent de lutter contre l'érosion du sol et forment une barrière contre le vent. Encouragée, la plantation de haie ou d'arbres intraparcellaires est fortement subventionnée par l'État et est intégrée dans la PAC.

## 4

## Les milieux aquatiques



### Restaurer l'étang communal

Des travaux de restauration de cet étang seraient judicieux pour permettre à la faune et la flore des milieux humides de reprendre place. N'étant plus hermétique, la digue doit être remise en état. Il faudra également veiller à la présence de la Renouée du Japon, espèce végétale exotique envahissante. De nombreux saules et autres ligneux ont envahi les zones peu profondes de l'étang, le comblant progressivement. Une coupe devra donc intervenir. Enfin, des travaux de curage et de reprofilage sont nécessaires pour évacuer la matière organique accumulée dans l'étang. L'ensemble de ces travaux devront s'effectuer en dehors de la période de reproduction.



### Entretenir les fossés

A l'échelle de la commune, le réseau de milieux aquatiques est très réduit et il convient donc d'être vigilant sur les rares points d'eau du territoire. Parmi ce réseau, les fossés peuvent accueillir une biodiversité, parfois rare et menacée. Le fossé sur le lieu-dit « La Linière » abrite d'ailleurs la seule station d'**Agrion de Mercure** sur plusieurs kilomètres de distance. Son maintien est indispensable tout comme son bon entretien : absence de désherbage chimique toute l'année, création d'une bande enherbée de 5 m, absence d'entretien d'avril à août et maintien de son alimentation en eau toute l'année. D'autres fossés peuvent être gérés de la même façon dans le but de favoriser la végétation aquatique.

## 5

## Les milieux forestiers



### Diversifier les peuplements

Un peuplement forestier riche se traduit par la présence d'espèces végétales autochtones, d'âges et de tailles différents, permettant l'installation d'une faune diversifiée.

La gestion sylvicole a donc une importance capitale. Elle doit garantir une certaine hétérogénéité du peuplement. C'est pourquoi la sensibilisation des usagers et des gestionnaires de la forêt est indispensable, en mettant l'accent sur la richesse de ce milieu et sur la nécessité de le gérer durablement avec une réflexion à l'échelle du territoire. Il est notamment important de conserver du bois mort, sur pied ou au sol, et de veiller à la tranquillité d'espèces patrimoniales.

# Conclusion

Au terme de l'ensemble des prospections réalisées en 2021 dans le cadre du DBC de Magneux et complétées par l'analyse des données naturalistes historiques, 528 espèces ont été recensées sur la commune (238 espèces de faune et 290 espèces de flore), reflétant la multitude d'habitats présents. Parmi ces 528 espèces, 71 espèces présentent un enjeu de conservation assez fort ou fort, dont un certain nombre tend à devenir rare, comme la **Pie-grièche écorcheur** et la **Tourterelle des bois**.

La mosaïque d'habitats permet l'existence d'une biodiversité diversifiée sur le territoire : il convient donc de préserver cette diversité de paysage. Véritable réservoir de biodiversité pour la commune, le cortège de prairies et de ses haies, formant un bocage, est primordial et doit être maintenu. L'élevage extensif permet en grande partie le maintien de cet habitat et rend possible l'installation d'espèce comme le **Bruant jaune** ou le **Moineau friquet**. Aussi, le territoire communal dispose d'un grand massif forestier, bien qu'excentré, apportant son lot d'espèces forestières comme le **Pouillot siffleur**. Les milieux humides temporaires, comme les fossés, les suintements forestiers et les ornières abritent des espèces à très fortes valeurs patrimoniales comme le **Sonneur à ventre jaune** ou l'**Agrion de Mercure**.

Une part non négligeable de la biodiversité est liée à la présence des zones habitées, que ce soit par les zones bâties ou les jardins, les murs en pierres sèches, les vergers, apportant une diversité d'habitats et donc d'espèces comme l'**Hirondelle rustique**, la **Chevêche d'Athéna** ou le **Rougequeue à front blanc**. De multiples actions concrètes peuvent être mises en place dans cette entité en y associant la population, comme aménager son jardin en faveur de la faune et de la flore locale.

Dans ce contexte, les mesures de gestion et de conservation préconisées dans ce diagnostic n'ont pas pour vocation de contraindre les gestionnaires/propriétaires mais, au contraire, de faciliter l'entretien des sites. Par exemple, les tontes répétées sur certains secteurs n'ont aucune obligation et peuvent être diminuées puis repoussées plus tard en saison (en octobre idéalement), sauf pour des raisons sécuritaires. Cela impliquera une économie financière non négligeable, en plus de favoriser la biodiversité. La valorisation de cette pratique moderne auprès des habitants, des communes limitrophes et des visiteurs occasionnels, mettra en valeur l'effort fourni par la commune. Cet aspect n'est pas à négliger afin de continuer à développer une « conscience écologique » par les habitants mais aussi et plus généralement, par les usagers du territoire.

La sensibilisation des différents acteurs (élus, riverains, agriculteurs, gestionnaires d'espaces et d'infrastructures, propriétaires) est primordiale pour la compréhension de la démarche.

Ainsi, ce DBC pose les bases d'une réflexion en vue de mettre en place des actions concrètes sur le terrain visant à maintenir et à améliorer la biodiversité de Magneux. Des possibilités de financement peuvent exister pour la mise en place des mesures proposées dans ce DBC. Plusieurs communes de la Communauté de communes de Saint-Dizier, Der & Blaise ont fait ou vont faire l'objet d'aménagements comme la plantation d'arbres fruitiers ou de haies. Ces actions visent à restaurer les milieux naturels et les corridors écologiques reliant les milieux entre eux : la Trame verte et bleue.

Même s'il est plus aisé de mettre en place des actions sur des terrains communaux, il serait bon que les propriétaires s'engagent eux aussi, pour plus d'efficacité et de cohérence à l'échelle communale. Suite à la mise en place d'actions, de nouveaux inventaires réalisés dans plusieurs années permettraient d'en montrer les effets bénéfiques. La LPO reste disponible et à l'écoute pour passer à la phase d'actions !

La gestion des zones délaissées, telles que les chemins ou les bords de route, couplée aux autres mesures visant à favoriser et à préserver la biodiversité de la commune via les corridors écologiques, sont les préconisations phares de ce DBC.



Les bords de route, véritables corridors de la biodiversité à l'entrée du village

# Annexe I

## Tableau récapitulatif des espèces à enjeu fort pour la commune

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu de conservation pour la commune
Espèces animales		
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Fort
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	Fort
Chat forestier	<i>Felis sylvestris</i>	Fort
Petit Gravelot	<i>Charadrius dubius</i>	Fort
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	Fort
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Fort
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Fort
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Fort
Azuré du Trèfle	<i>Cupido argiades</i>	Fort
Sésie de l'Oseille	<i>Pyropteron chrysidiformis</i>	Fort
Hyperaspis sp.	<i>Hyperaspis sp.</i>	Fort
Théridion au croissant	<i>Parasteatoda lunata</i>	Fort
Espèces végétales		
Avoine cultivée	<i>Avena sativa L., 1753</i>	Fort
Saxifrage granulé, Herbe à la gravelle	<i>Saxifraga granulata L., 1753</i>	Fort
Vesce velue, Vesce des sables	<i>Vicia villosa Rot, 1793</i>	Fort



Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*

# Annexe 2

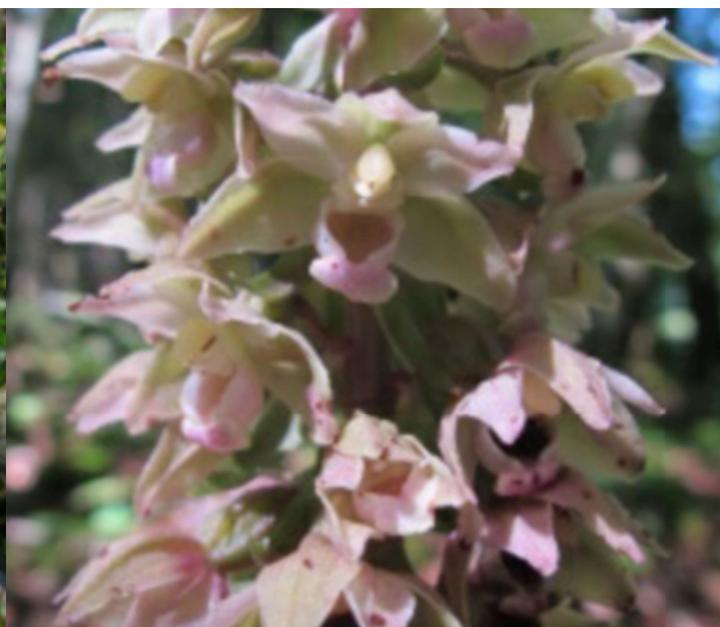
## Tableau récapitulatif des espèces à enjeu assez fort pour la commune

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu de conservation pour la commune
	<b>Espèces animales</b>	
Couleuvre à collier helvétique	<i>Natrix helvetica</i>	Assez fort
Hermine	<i>Mustela erminea</i>	Assez fort
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	Assez fort
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i>	Assez fort
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>	Assez fort
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Assez fort
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Assez fort
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	Assez fort
Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	Assez fort
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	Assez fort
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Assez fort
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	Assez fort
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	Assez fort
Effraie des clochers	<i>Tyto alba</i>	Assez fort
Torcol fourmilier	<i>Jynx torquilla</i>	Assez fort
Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>	Assez fort
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	Assez fort
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	Assez fort
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Assez fort
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Assez fort
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	Assez fort
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Assez fort
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	Assez fort
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Assez fort
Pouillot siffleur	<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Assez fort
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Assez fort
Pie-grièche grise	<i>Lanius excubitor</i>	Assez fort
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	Assez fort
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Assez fort
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	Assez fort
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Assez fort
Tarin des aulnes	<i>Carduelis spinus</i>	Assez fort
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Assez fort
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Assez fort
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Assez fort
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Assez fort
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Assez fort
Aesche grande	<i>Aeschna grandis</i>	Assez fort
Hespérie échiquier	<i>Carterocephalus palaemon</i>	Assez fort
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	Assez fort

# Annexe 2

## Tableau récapitulatif des espèces à enjeu assez fort pour la commune

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu de conservation pour la commune
	<b>Espèces végétales</b>	
Agrostide géant, Fiorin	<i>Agrostis gigantea</i> Roth, 1788	Assez fort
Anthémis des champs, Camomille sauvage	<i>Anthemis arvensis</i> L., 1753	Assez fort
Brome faux-seigle, Brome Seigle	<i>Bromus secalinus</i> L., 1753	Assez fort
Laîche digitée	<i>Carex digitata</i> L., 1753	Assez fort
Laîche écartée	<i>Carex divulsa</i> Stokes, 1787	Assez fort
Petite centaurée délicate	<i>Centaurium pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	Assez fort
Céraiste tomenteux, Barbette	<i>Cerastium tomentosum</i> L., 1753	Assez fort
Épipactis pourpre, Épipactis violacée	<i>Epipactis purpurata</i> Sm., 1828	Assez fort
Fumeterre de Vaillant	<i>Fumaria vaillantii</i> Loisel., 1809	Assez fort
Lamier maculé, Lamier à feuilles panachées	<i>Lamium maculatum</i> (L.) L., 1763	Assez fort
Gesse aphyllé, Gesse sans feuilles	<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	Assez fort
Gesse hérissée, Gesse hirsute	<i>Lathyrus hirsutus</i> L., 1753	Assez fort
Ivraie multiflore, Ray-grass d'Italie	<i>Lolium multiflorum</i> Lam., 1779	Assez fort
Luzule des bois, Grande luzule, Troscart à fleurs lâches	<i>Luzula sylvatica</i> (Huds.) Gaudin, 1811	Assez fort
Épervière fausse, Piloselle	<i>Pilosella piloselloides</i> (Vill.) Sojak, 1971	Assez fort
Trèfle rougeâtre, Trèfle pourpré	<i>Trifolium rubens</i> L., 1753	Assez fort



Lamier maculé *Lamium maculatum* et Épipactis pourpre *Epipactis purpurata*



Belle-Dame *Vanessa cardui*

Commune  
de  
**MAGNEUX**

  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Décembre 2021

## Citation

LPO Champagne-Ardenne. 2021. Diagnostic de la Biodiversité Communale de Magneux. DREAL Grand Est et Magneux. 16 pages.

## Crédits photographiques

Aroche (TelaBotanica), Marc Bleibel, Fabrice Cahez, Jean-Claude Calais (TelaBotanica), Marc Chouillou (TelaBotanica), Fabrice Croset, John De Vos (TelaBotanica), Julia D'Orchymont, René Dumoulin, Claire Felloni (TelaBotanica), Jean-Pierre Formet, Denis Fourcaud, Christophe Hervé, Mathieu Menand (TelaBotanica), Aymeric Mionnet, Julien Rougé, Laurent Rouschmeyer, Hugues Tinguy (TelaBotanica), Christine Tomasson.

## Informations

Les observations faunistiques ayant permis la réalisation de cette synthèse sont consultables sur le portail [faune-champagne-ardenne.org](http://faune-champagne-ardenne.org). L'onglet [Faune de ma commune](#) permet notamment de lister les observations des espèces sur chaque commune. Les informations y sont actualisées en temps réel grâce à la mobilisation de plusieurs milliers d'observateurs bénévoles et à la participation des structures suivantes :



Knautie des champs en bord de route



Prairie en bordure de l'étang communal

Conception et réalisation du document :



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
CHAMPAGNE-ARDENNE

Ligue pour la Protection des Oiseaux  
Champagne-Ardenne

Der Nature - Ferme des Grands Parts  
51290 OUTINES

03.26.72.54.47 | [champagne-ardenne@lpo.fr](mailto:champagne-ardenne@lpo.fr)

[Consultez ce diagnostic \(et tous les autres\) sur notre site internet en cliquant sur ce lien](#)